

LIBERTÉ COMMERCIALE RECIPROQUE ET UNION GÉNÉRALE DES COLONIES.

Le *Newbrunswicker* du 4 août semblait confirmer, en ces termes, les nouvelles télégraphiques transmises de New-York au *Montréal Herald* et que nous avons reproduites :

« Jusqu'ici rien n'a transpiré, sous une forme authentique, à l'égard des séances récentes du conseil exécutif, ni du caractère précis de ses délibérations ; mais on croit, dans des cercles ordinairement bien informés, que la question de la réciprocité de libre échange entre toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord et les États-Unis a pris un aspect tout à fait nouveau et favorable, qui promet, pour une époque prochaine, des résultats d'une haute importance et des plus heureux.

« La question d'une union immédiate de ces provinces a occupé, depuis quelques mois, l'attention la plus sérieuse des hommes à la tête des affaires, tant dans les colonies qu'en Angleterre, et des événements récents paraissent devoir, dit-on, faire adopter des mesures actives à ce sujet plutôt qu'on ne pouvait s'y attendre.

« Le bruit court, à l'égard de ces questions, qu'une assemblée spéciale de délégués du Canada, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince Édouard, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse, doit se tenir sous peu de jours, à Halifax ; que les délégations se composeront de deux des principaux membres du conseil exécutif de chacune des colonies, qui concerteront des mesures pour le bien général des colonies, et conviendront du meilleur mode de réaliser promptement ces mesures, afin d'apporter un soulagement aussi prompt que possible aux intérêts provinciaux qui souffrent de la dépression actuelle.

« Un mouvement comme celui-ci est du plus grand intérêt pour tout loyal sujet britannique ; et nous sommes heureux d'apprendre que, dans toutes les mesures qui sont maintenant en progrès pour l'avancement de la prospérité publique, le conseil exécutif de cette province a agi avec beaucoup de promptitude et d'énergie, et s'est montré animé du plus grand désir de concilier les intérêts du Nouveau-Brunswick avec ceux de l'Amérique septentrionale anglaise en général. »

Le *Montréal Herald* dit avoir reçu du Nouveau-Brunswick des renseignements puisés à bonne source, d'après lesquels sa dépêche télégraphique, ainsi que l'extrait ci-dessus du journal de Saint-Jean, aurait fort exagéré les choses. Il aurait bien été question, dans le conseil du Nouveau-Brunswick, d'une certaine alliance avec le Canada et la Nouvelle-Ecosse, à laquelle se rattacherait un système de tarif réciproquement abaissé entre les provinces anglaises et les États-Unis ; mais, au lieu d'une union fédérative, il ne s'agirait que d'une union comme celle dont il est parlé dans une des dépêches de lord Grey, c'est-à-dire, d'une espèce de *zollverein* ou ligue dominante comme celle des états allemands, avec une administration commune des postes, etc., jusqu'à Sandwich par des chemins de fer et par des améliorations à la navigation. »

Nous pouvons nous dispenser de discuter sérieusement aucun de ces plans, jusqu'à ce qu'il soit proposé d'une manière sérieuse.

Canadian.

Statistique des chemins à lisses.—Un retour imprisé dernièrement par ordre de la Chambre des communes, constate que le nombre total des passagers transportés sur les chemins à lisses dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pendant le semestre finissant au 31 décembre dernier, s'est monté à 31,630,299, dont 3,743,602 étaient des passagers de 1^{re} Classe, 12,191,549 de la 2^e Classe, 7,184,032 de la 3^e Classe, 5,450,623 étaient des passagers parlementaires. Le montant total des recettes provenant des passagers, a été de £3,282,301, dont £1,033,516 ont été régis des passagers de la 1^{re} classe, £1,363,468 de ceux de la 2^e Classe, £320,862 des passagers des *trains* parlementaires. La recette provenant de marchandises, bestiaux, voitures, paquets, et du transport des malles, s'est montrée à 2,461,662.

Ce n'est que dans ce but d'obtenir un accès aux marchés des États-Unis que le *Herald* désire l'annexion. « Il n'est pas nécessaire que ce soit par l'annexion, dit-il pour sa part, il aimeraient mieux tout autre mode ; mais il faut atteindre ce but d'une manière ou d'une autre, s'il est possible. Toutes les colonies de l'Amérique septentrionale y sont également intéressées. Si elles doivent rester dépendantes de la Grande-Bretagne, arrangeant leur propre système commercial comme elles font maintenant, il faut qu'elles tâchent, en suivant la même ligne politique, soit séparément ou en effort commun, d'arriver au même but. Que ce soit du bois, du poisson ou des céréales que nous ayons à vendre, nous voulons pouvoir les vendre à New-York et à Boston, quand cela nous conviendra mieux, à cause des hauts prix, que de les vendre à Londres ou à Liverpool. Pour obtenir cette faveur des Yankies, il ne faut pas querre adoptions un système de législation qui leur serait hostile. A tous ces regards, nos intérêts sont identiques avec ceux des peuples des provinces de l'Est. Nous aurions la navigation du Saint-Laurent à jeter dans la balance des faveurs que nous accorderions en retour de celles accordées par les États-Unis à la fédération dominicaine, et par là nous aiderions essentiellement à l'accomplissement des désirs de nos amis les *Aez Bleus*. Ils auraient probablement de leur côté quelque autre faveur particulière qu'ils pourraient accorder, et nous aideraient ainsi à leur tour. Outre ces avantages manifestes, nous aurions liberté parfaite de commerce entre nous-mêmes, et nous obtiendrions un système de communications postales qui aiderait puissamment, sans aucun doute, à développer le commerce à présent peu étendu, mais qui pourrait le devenir beaucoup, entre nous. Nous distinguons entre une union fédérative, dans laquelle une province serait dominée par l'une ou par des factions formées sur la base des intérêts séparés de classes différentes dans les différentes provinces, et un *zollverein* basé sur un tarif qui concilierait les intérêts de toutes les provinces comme états séparés et qui cesserait quand ces intérêts se trouveraient inconciliables. Nous nous réjouissons beaucoup si ce dernier arrangement pouvait s'effectuer. »

On voit que si le gouvernement canadien avait réellement proposé un plan comme celui que le *Herald* lui attribue, il pourrait compléter sur l'appui de ce journal et du parti qu'il représente.

Mais la *Minerve*, qui devrait être bien informée, dit que la dépêche du *Herald* « c'était une invention d'une fabrique inconnue et ne contenait rien de fondé. » Quant aux propositions qu'elle disait avoir été faites par le gouvernement canadien, relativement à une confédération de toutes les provinces, à une assemblée de ministres, deux de chaque colonie, à Halifax, et à une députation en Angleterre pour appuyer ces propositions, « nous croyons, dit la *Minerve*, que le gouvernement canadien ne mérite rien de semblable. Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick et son conseil, ajouté-t-elle, ont pris en considération spéciale une proposition du gouvernement canadien, ce doit

être au sujet de l'établissement d'un système uniforme de postes dans toutes les colonies : de sorte que tous les commentaires malveillants des journaux et notamment de la *Gazette de Québec*, lancés contre l'administration et contre M. Lafontaine en particulier à ce sujet portent complètement à faux. »

L'article du *Herald* a paru lundi matin, celui de la *Minerve* lundi soir. La dénégation de celle-ci exclut même la proposition d'une fédération dominicaine, quoiqu'elle n'en parle pas.

La *Gazette de Québec* présente à tout cela un plan qui fut suggéré, il y a une dizaine d'années dit-elle, par M. Gibbon de Wakefield. Le voici :

« 1^o. Le nom de Canada sera aboli comme étant trop intimement lié avec le mauvais gouvernement, l'esprit de parti, et les dissensions ; et les deux Canadas seront divisés en provinces, de Québec, de Montréal, de Kingston et de Toronto, qui avec les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Amérique-Ecosse, de l'île du Prince Édouard et de Terre-Neuve, seront unies fédératamente sous le nom d'Amérique Septentrionale anglaise.

« La reine prendra alors le titre de reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, d'Irlande, et de l'Amérique Septentrionale anglaise. L'Amérique Septentrionale anglaise aura un secrétariat et un secrétariat à elle à Downing-street, et sera gouvernée par un vice-roi comme l'est maintenant l'Irlande, avec cette différence qu'elle aura une législature fédérale séparée, presque indépendante de la métropole.

« 2^o. Chaque province aura une législature à elle pour l'administration de ses affaires locales, et tout le pays sera divisé en municipalités correspondant aux municipalités (*townships*) des États-Unis, où le peuple élira ses propres officiers. Le peuple élira aussi des commissaires d'écoles dans chaque municipalité, et les syndics de chaque école, qui seront surveillés par des inspecteurs ayant le rang de juges adjoints (*puisnés*), lesquels seront à leur tour sous la juridiction d'un surintendant avec le rang de juge en chef, et ne seront amovibles que pour mauvaise conduite : de sorte que l'instruction publique pourra marcher indépendamment des querelles de partis ou de factions.

« 3^o. Chaque province enverra deux ou un plus grand nombre de membres au parlement impérial à Londres.

« 4^o. La navigation à vapeur sera établie sur une grande échelle entre la Grande-Bretagne et l'Amérique Septentrionale anglaise, et des communications seront ouvertes depuis Halifax jusqu'à Sandwich par des chemins de fer et par des améliorations à la navigation. »

Nous pouvons nous dispenser de discuter sérieusement aucun de ces plans, jusqu'à ce qu'il soit proposé d'une manière sérieuse.

Nous trouvons dans les journaux italiens du 16 juillet les détails suivants sur la fête du 15 :

Rome, délivrée par les armes françaises de 12,000 aventuriers et de quelques centaines de factieux qui l'opprimaient depuis plusieurs mois, à pu enfin manifester pleinement son véritable vain pour le rétablissement de l'autorité pontificale. La fête a été magnifique, et un immense concours de peuple y prenait part. A côté des troupes françaises figuraient fraternellement les troupes romaines, au nombre de trois bataillons d'infanterie et quatre escadrons de cavalerie.

Le général en chef et ses braves soldats ont été salués par des applaudissements empressés. Depuis dix siècles, on peut le dire, la France n'avait pas été aussi vivement applaudie à Rome et dans le temple du Vatican. Une puissante ovation avait eu lieu en l'an 800, lorsque Charles-le-Grand, chef de cette nation, vint à Rome pour venger l'honneur du Pape Léon III, opprimé par les factieux et par d'injustes persécuteurs. Aujourd'hui comme alors, les applaudissements du clergé et du peuple romain attestent leur reconnaissance éternelle.

« Général,

« Les conseils de la Providence et non ceux des hommes ont conduit la France à délivrer un peuple aveugle et séduit des chaînes de la plus monstrueuse tyrannie, et à dissiper l'œuvre de ténèbres suscitée dans la capitale du monde catholique. Vous avez été appelé à être l'instrument de ses hauts décrets. Vous hennirez un jour les fauves et les souffrances endurées dans cette admirable mission. Si l'Occident de l'Europe, si plus particulièrement Rome et l'Italie entière ne sont pas toujours dans la plus dévastante barbarie, on le doit à la France. Laissez une presse mensongère et une nation malveillante se fatiguer à ternir la gloire d'un peuple qui a fait triompher la justice et la loi. Un nouveau Bossuet révélera aux générations futures tout le prix du sang qui a racheté leurs destinées. Votre nom et celui du général Cavaignac passeront à la postérité entourés de bénédictions, et avant de descendre au tombeau nous lui laisserons, je l'espere, comme leçon, le repentir de nos folies. Dieu protège la France ! Puisse-t-il recevoir dans sa gloire les braves qui ont signé de leur sang notre rachat et faire rentrer dans les voies de la vérité et de la raison cette jeunesse qu'un malheureux d'ailleurs a armés contre la rédemption de la patrie commune. — Je vous prie de faire tenir ce pauvre souvenir à la mère de celui de vos soldats incomparables qui est mort le dernier sous les murs de Rome dans la malheureuse journée du 30 avril.

UN ROMAIN AMI DE L'ORDRE.

(Le souvenir dont il est question consiste en une médaille d'or d'environ la valeur de 150fr à l'effigie de Grégoire XVI.)

— Les journaux de Florence publient les actes officiels qui suivent :

On nous écrit de Rome :

Un officier supérieur de l'armée d'Italie me communique les détails suivants, que je crois de nature à intéresser vivement vos lecteurs. Dans ces jours tristes, il est si bon de reposer ses regards sur des traits d'abnégation généreuse. Il est si corrompuant de voir que portent où il y a un éclair de dévouement et du courage on trouve toujours un prêtre qui suit avec plus de dévouement et de plus bravoure !

Dès que l'on connut dans Rome le débarquement des troupes françaises à Civita-Vercchia, Mgr. Luquet, évêque d'Héraclea, sachant que l'expédition n'avait pas d'ambitieux, pensa qu'il serait heureux que des prêtres puissent porter les serments de la religion à nos compatriotes venus pour combattre. Il s'adressa à M. Mazzini, afin d'obtenir pour lui et pour deux prêtres, M. et abbé Tessard du Cosquer et de l'Île-Adam, l'autorisation de se rendre aux avant-postes de notre armée. Cette autorisation fut refusée. Mgr. Luquet, ne pouvant plus être utile aux Français, écrivit immédiatement au triumvir en lui disant que la charité n'avait pas de drapé, qu'il était tout à tous, et qu'il offrait aux Romains comme à ses compatriotes le secours de son ministère.

Le 30 avril au premier coup de canon, Mgr. Luquet revint ses insignes d'évêque, et accompagné de M. l'abbé du Cosquer, il sortit de Rome pour se réunir sur le champ de bataille. Il s'adjoint plus tard deux autres ecclésiastiques, dont l'un était M. de Mérole. (Je suis peiné d'avoir laissé échapper le nom de Pantre.) Tous les quatre, depuis une heure de l'après-midi jusqu'à la nuit, ne cessèrent, au milieu des marques de respect et de l'admiration de tous, de transporter jusqu'aux ambulances les blessés qu'ils allaient chercher sous la mitraille et sous les balles. Le soir M. l'abbé du Cosquer, établi par acclamation chapelet générale de *Saint-Pietro-in-Majella*, baigna au milieu des troupes de Garibaldi. Dans les horreurs de l'hôpital, administrant, consolant, avec un zèle indicible ces victimes parmi lesquelles Dieu voulut bien lui envoyer quelques François, morts saintement entre ses bras.

Le lendemain il s'installa près des pauvres blessés français qui survivaient dans les salles de Trinité des Pèlerins ; et, pour se faire une juste idée des bons services qu'il n'a cessé de leur rendre, il faut entendre les noms touchants dont il l'appelle.

Lorsqu'en face du dégout public et de l'indignation de l'Europe il devint évident que la mission diplomatique de M. de Lesseps allait finir et que la guerre allait recommencer, ce fut encore M. du Cosquer qui s'adressa au général en chef pour lui offrir le secours de son ministère. Accueilli avec enthousiasme de bonnes grâces par le général Oudinot, le jeune Breton devint le compagnon de nos travaux. C'est alors que nous l'avons connu. Suivant l'état major du génie et de l'artillerie, ainsi des officiers et des soldats, dans les tranchées, dans les abatis, les nuits d'attaque, les jours d'assaut au milieu des boulets, sur la paille sanglante des hôpitaux, pendant deux mois nous l'avons vu infatigable partout où il y avait une souffrance à calmer, un soulagement à porter ! M. du Cosquer est maintenant entré dans Rome, où il se construit avec peine aux vives démonstrations d'estime et de gratitude de son armée d'amis. Le général en chef, dans une circonstance solennelle, disait au cardinal Castracane les grands services rendus par lui ; et nous savons le grand *Te Deum* de Saint-Pierre, assis à la table le soir entre le général Vaillant, commandant le génie, et le général Thiry, commandant l'artillerie, sa modestie n'a pu se dérober à une ovation touchante et à un toast chaleureux prononcé par les trente officiers composant les deux états-majors. Quoi les services ont été bons, n'est-il pas bien que l'expression de la reconnaissance soit publiquement continuée !

LES FRANÇAIS À MEXICO.—Nous retrouvons aujourd'hui dans un journal de Mexico, les détails d'une importante cérémonie qui a eu lieu le 4 mai dans cette capitale, en l'honneur de la République française. Un *Te Deum* solennel

a été chanté pour célébrer en grand anniversaire ; la présence du ministre de la République, de deux membres du cabinet et inconnus, du corps diplomatique tout entier, ont donné à cette fête religieuse, un caractère d'importance tout particulier, en même temps que l'affluence de nos compatriotes, et la garde nationale française avec son drapeau et ses uniformes, lui imprimaient un cachet éminemment français.

M. Levasseur, qui représente la France au Mexique avait pris l'initiative de cette célébration avec un patriotisme que l'empresse. Ce n'est certes pas la moins heureuse des inspirations qu'il a eu depuis son arrivée à Mexico, où il a su d'ailleurs se concilier toutes les sympathies. Nous citerons comme preuve les lignes suivantes publiées dernièrement par la *République* :

« Sans prétendre juger la conduite des personnes qui ont représenté précédemment la France dans notre République, nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer notre entière satisfaction sur le tact et le jugement dont a fait preuve M. le général Cavaignac, en choisissant M. Levasseur pour représentant de la République française au Mexique. Son mésaventure bien connue, l'exécution, et la sagesse avec lesquelles il juge de notre situation, ses manières aimables et pleines de déférence, lui ont concilié les sympathies générales, dans le court séjour qu'il a déjà fait dans notre République. Le gouvernement, nous l'espérons, profitera de cette heureuse occasion pour resserrer de plus en plus les liens d'amitié qui doivent unir le Mexique à la France. Courrier.

ERRATA.—Nous croyons devoir recueillir quelques erreurs qui, vu la difficulté de lire le manuscrit, se sont glissées dans l'impression de la lettre de M. Chiniquy, reproduite dans notre feuille du 21 courant.

7 alinéa, au lieu de :

Sont quelques exceptions	Sauf quelques exceptions
13 " d'en apprécier la	d'en épouser la
14 " inquiète	inquiète
18 " des alternatives	des alternatives
" l'appareil hépatique	l'appareil hépatique.
19 " Boyer Collard	Royer-Collard,
24 " que sont contre	qui sont contre l'usage
" et portent fortement	et portent facilement.
25 " préservatif contre le choléra.	préservatif insuffisant contre le choléra.
" généreuses suggestions.	généreuses suggestions
" les portes de mille maisons	les portes de mille maisons
27 " empêchent les climats.	empêchent les climats.
28 " peuvent quelque fois utiles.	peuvent quelques fois être utiles.
29 " à observer le zèle.	à observer les règles
30 " des breuvages froids et avides	des breuvages froids et acides

— C'est la Sœur Marcelle Mallet, et non pas la Sœur Marcelle Matieu, qui partit pour Québec, la semaine dernière.

— L'indisposition de l'un de nos typographes nous a empêchés d'envoyer notre numéro à l'heure ordinaire.

AVIS.

LES SCEURS DE CHARITÉ DE MONTREAL, devant faire à Ste. Elisabeth, au commencement de septembre, un établissement dont un des buts sera l'instruction des jeunes demoiselles que l'on voudra bien confier à leurs soins, le public est averti que l'ouverture des classes aura lieu le 15 septembre prochain. On admire des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. Pour les conditions s'addressez à la Reine Sœur CARON, directrice ou à M. LE CURÉ de St. Elisabeth. Montréal, le 28 août 1849.

(N°. 35.)
Aux